RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
*Liberté*
*Égalité*
*Fraternité*

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

# « STENGELIN »

**Société à responsabilité limitée au capital de 121 990 €**

**185, rue de Bercy, Tour de Lyon**

**75012 Paris**

**RCS PARIS 821 622 545**

## RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION SUR LA TRANSFORMATION DE LA SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE « STENGELIN » EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE.

Aux associés,

En notre qualité de commissaire à la transformation désigné, en application des dispositions de l'article L 224-3 du Code de Commerce, par décision unanime des associés en date du 30 septembre 2026, nous avons établi le présent rapport afin de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R.224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en terme d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;

- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Elles ont également consisté à analyser les avantages particuliers stipulés.

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Au niveau des postes de l'actif social, nous avons analysé sur la base des comptes annuels au 31.12.2025 :

- La valorisation des titres de participations ;

- La valorisation des créances clients grâce à leur apurement à ce jour ;

- La position de trésorerie au 31.12.2025 et à ce jour avec les justificatifs bancaires.

Au niveau des postes du passif social, nous avons pu valider :

- L'affectation du résultat au titre de l'exercice clos au 30.09.2025 et son impact au niveau des fonds propres de la société, tout en nous assurant d'une absence de distribution complémentaire jusqu'à la date d'émission de notre rapport.

- La revue et l'absence de toute provision pour risques ou remise en état et de tout autre litige potentiel confortée par la lettre d'affirmation du dirigeant.

Sur la base de nos travaux, nous attestons, que le [redacted] l au montant du capital social.

[redacted] **E**